



Dates et détails

Vélo Tout Terrain



Objectif de la formation et prérogatives professionnelles

L'UCC VTT est une qualification accessible aux professionnels déjà éducateurs sportif.

C'est un diplôme professionnel offrant des prérogatives autonomes d'encadrement des activités du VTT. Il apparaît sur votre carte professionnel d'éducateur sportif.

Il permet en autonomie d'encadrer et d'enseigner des cycles d'enseignement du VTT jusqu'au premier niveau de compétition, à l'exception des activités de vélo tout terrain de descente.

Heures Totales

	221
--	-----

Heures en centre

	151
--	-----

Heures en entreprise

	70
--	----

Fiche RNCP**28573**

Ministère des sports et
des jeux olympiques
et paralympiques
06/09/2018

Organisation et particularités de la formation

L'UCC VTT est organisée en trois temps : centre de formation, entreprise, puis les journées de certification. Suite à la réalisation de leur expérience en entreprise, les stagiaires sont convoqués aux certifications, organisées par le centre de formation.

L'organisation pédagogique est dispensée sur le modèle de l'alternance entre centre de formation et entreprise.

UCC

Vélo Tout Terrain

Contenus de la formation

La formation est principalement organisée sur le terrain (90% pratique, 10% théorie) portant sur les thématiques suivantes :

Culture de l'activité : disciplines, matériel, vocabulaire technique, organisation fédérale, biomécanique.

Technique personnelle : mécanique, orientation, pilotage, franchissement.

Encadrement du VTT en sécurité : règles de conduites, conflits d'usage, réglementation, briefing, risques, organisation de groupe.

Pédagogie du VTT : déterminants de la performance, disciplines du VTT, évaluation en VTT, séances d'apprentissage en VTT, outils pédagogiques, construction de cycle, évaluation pédagogique.

Lieu

05120 l'Argentière la Bessée et terrains naturels des Hautes Alpes.

Publics et prérequis

Seuls les titulaires ou en cours de formation d'un BPJEPS dans les mentions suivantes pourront s'inscrire en formation : « Activités de la randonnée », « Activités physiques pour tous ». La sélection des candidats est effectuée par un test technique avant l'entrée en formation.

Publics en situation de handicap

Des aménagements de certification et de formation sont possibles. Magali Berthe, référente handicap en fera l'étude préliminaire.

Matériel nécessaire

Tenues vestimentaires adaptées, 2 paires de baskets (VTT et classique), le nécessaire d'écriture, un ordinateur portable (recommandé), un sac VTT, 1 ou plusieurs VTT pour la pratique du cross-country et trial, équipement individuel du moniteur aux normes CE, une paire de pédale plates si vous roulez en automatique, matériel de réparation et d'entretien, trousse de secours, 1 jeu de plots coupelle, les cartes 1/25ème de : Orcières-Merlette, Guillestre, Briançon, Meije-Pelvoux.

Financements possibles

Des dispositifs de prise en charge financière existent suivant votre situation, rapprochez-vous du centre pour une étude personnalisée.



Téléphone
04 92 23 12 92



Internet
www.crfck.com
Mail : contact@crfck.com



CRFCK
Complexe Sportif du Quartz
05120 L'Argentière la Bessée

UCC VTT

Procédure d'accès à la formation

Etape 1 : le test d'exigence préalable

Les exigences préalables pour accéder à la formation UCC VTT sont définies en accord avec l'arrêté de création de l'UCC Vélo Tout Terrain du 08 novembre 2010. Ces capacités sont vérifiées par un test organisé avant la formation.

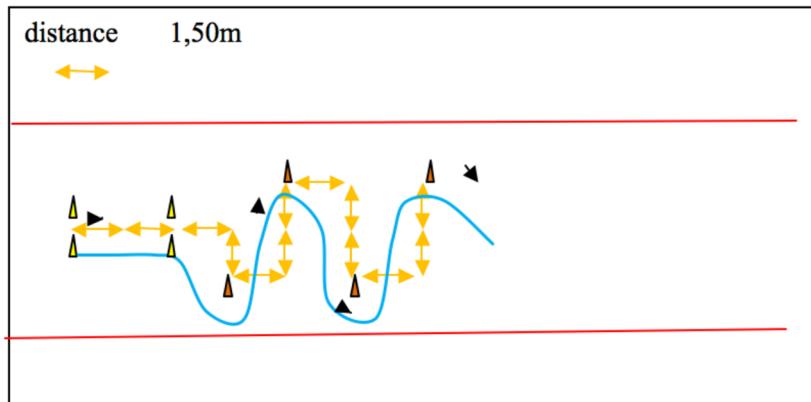
Pour entrer en formation UCC VTT, les candidats doivent répondre aux conditions suivantes :

Montée de marche :

Prise d'élan 3m. Arrêt à 30 cm de la marche ($H = 0,10m$) ligne au sol. Franchir l'obstacle sans que les roues ne touchent l'angle de la marche. Poser sur l'angle de la marche une cornière en métal.

Slalom décalé

Sur terrain en terre ou en herbe. Dans un couloir de $L = 10m$, $l = 5m$, disposer 4 plots espacés de 1,5m. Prise d'élan 3m. Passer à droite (roue avt) du premier plot.



Prise de balle au sol

Traverser un carré de 5m x 5m matérialisé au sol pour ramasser une balle de tennis au sol et sortir du carré sur le côté opposé.

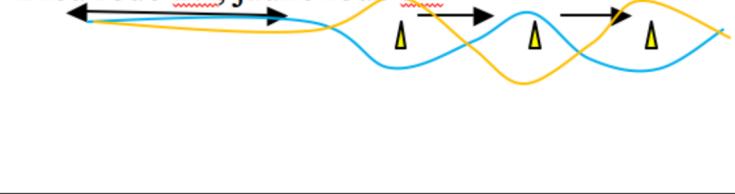
Passage sous barre

Prise d'élan 5m. Passer sous une porte $H = 1,30m$, $l = 1,50m$.

Rouler droit

Sur terrain en terre ou en herbe. Sur le plat ou en légère montée. Départ un pied au sol, prise d'élan 3m. Franchir un espace ($L = 3m$, $l = 0,30m$) en pédalant.

Bleu roue avt, jaune roue arr

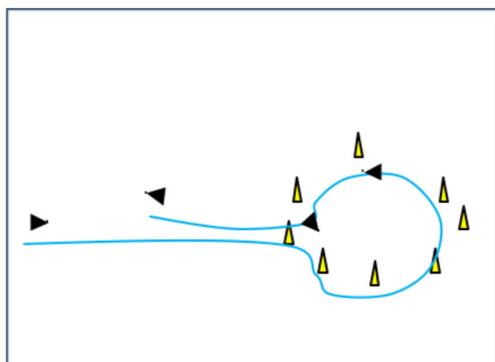
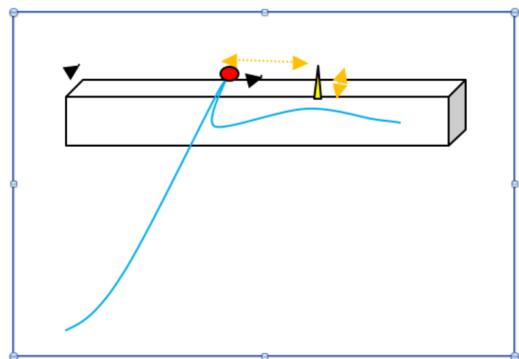


Quilles sous péda

Sur terrain Plat. Prise d'élan 5m. 3quilles alignées qui sont espacées de 1,20m. Franchir la 1^{ère} quille roue avt à droite et roue arr à gauche, inversement pour la 2^{ème} quille et à nouveau, changement pour la 3^{ème} quille.

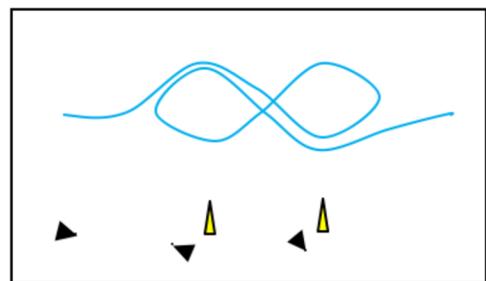
Arrêt et changement de direction

Prise d'élan 5m. Venir toucher le mur avec la roue avant, reculer puis avancer en tournant à droite ou à gauche pour passer dans la porte (à 1m du mur) placée à 2m du point d'impact.



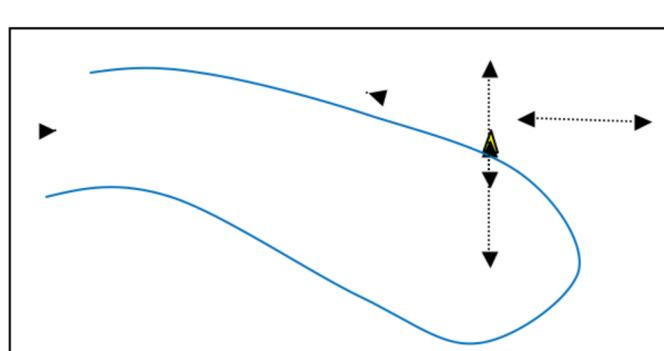
Tour intérieur

Prise d'élan 3m. Rentrer et faire un tour complet à l'intérieur d'un cercle matérialisé au sol (diamètre 4m).



Le « 8 »

Sur un terrain en terre ou sur l'herbe en dévers, délimiter un espace de $L = 10m$ et $l = 5m$. Effectuer un « 8 » (2 plots placés à 5m l'un de l'autre).



Freiner

Sur terrain en terre ou en herbe. Prise de vitesse sur 20m puis effectuer un freinage pour faire déraper la roue arrière qui chassera un bidon placé au sol.

Virer.
Terrain de 25 m x 10m, plot à 5m des bordures de l'espace

Sont dispensés de ce test technique, les candidats sportifs de haut niveau en « vélo tout terrain» inscrit ou ayant été inscrits sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L.221-2 du code du sport.

Etape 2 : le positionnement

Les candidats ayant validé les tests d'exigences préalables sont convoqués au positionnement.

Le positionnement vise à déterminer le parcours individuel de formation du stagiaire en fonction de ses équivalences réglementaires (obtention de droit d'une UC ou d'un examen), compétences ou fragilités repérées.

Il est réalisé via un entretien.

Vous trouverez plus de détails sur votre formation et sur les équivalences réglementaires dans le « Guide technique de la formation ».